

**JEUDI
31
MARS
2016**

GREVE INTERPROFESSIONNELLE POUR LE RETRAIT DE LA LOI EL KHOMRI !

Les syndicats CGT / FO / FSU / Solidaires / CNT de la Haute-Savoie ont fait le point dès le soir du 9 mars. Un constat unanime : la grève a été particulièrement bien suivie à la SNCF (notamment en Rhône-Alpes avec moins de 100 trains roulant sur 1200) et la mobilisation pour le retrait du projet de loi EL KHOMRI a connu un franc succès : 3 000 manifestants dans les rues d'Annecy, 500 à Thonon, 10 000 à Lyon, à Grenoble ... plus de 500 000 dans tout le pays.

Le projet de loi EL KHOMRI connaît un rejet grandissant.

Comment pourrait-il en être autrement ?

Avec ce projet de loi, le gouvernement Hollande/Valls entend détruire le Code du Travail, en particulier : La hiérarchie des normes et le principe de faveur, qui constituent le socle sur lequel reposent l'ensemble des conquêtes sociales arrachées depuis plus d'un siècle, seraient détruits.

Nous refusons la fable selon laquelle en autorisant les licenciements sans motif, la baisse des salaires au nom de la «compétitivité», on crée les emplois de demain.

Qu'est-ce que la hiérarchie des normes ?

La hiérarchie des normes protège les droits des salariés :

- une convention collective nationale définissant les droits des salariés d'une profession ne peut qu'améliorer le Code du Travail ;
- un accord d'entreprise ne peut qu'améliorer une convention collective ;
- un contrat de travail ne peut qu'améliorer un accord d'entreprise.

Le projet de loi du gouvernement prévoit qu'un accord d'entreprise puisse déroger à la Convention Collective et au Code du Travail dans un sens moins favorable aux salariés. Il n'y aurait donc plus de garanties et de protections collectives nationales. Chaque entreprise ferait sa «loi».

Qu'est-ce que le principe de faveur ?

Ce principe prévoit que c'est la règle la plus favorable aux salariés qui s'applique lorsque plusieurs textes sont en concurrence.

La loi EL KHOMRI détricote la législation nationale au profit du droit local ! C'est le dynamitage du Code du Travail de 1910 et des Conventions Collectives qui compense le lien de subordination juridique du salarié face à l'employeur.

L'heure est à la mobilisation générale :

Lycéens, étudiants, salariés du privé et du public, privés d'emploi, retraités, sont invités à préparer activement dans l'unité la plus large des organisations qui demandent le retrait du projet de loi Travail, la grève interprofessionnelle, privé / public, du jeudi 31 mars :

- en se réunissant en AG, en heures d'infos syndicales ... dans les entreprises, les services publics
- en multipliant les prises de positions communes.



Tous ensemble, continuons à mobiliser, Tous ensemble préparons la GREVE jusqu'au retrait de ce projet de loi qui sécurise les employeurs et fragilise les salariés.

**TOUS EN GREVE LE JEUDI 31 MARS
POUR LE RETRAIT SANS CONDITION DE LA LOI EL KHOMRI**

Manifestation départementale - Préfecture - Annecy - 14 heures



Solidaires 74

**La régression sociale
ne se négocie pas :
elle se combat !**